

L'émergence de la démocratie sociale en  
Martinique :  
une des clés de la performance au travail

# Les paradoxes de la législation française

## ▶ Préambule de la constitution

- ▶ « *Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »*
- ▶ « *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »*

Or

- Jusqu'en 2008, seules 5 confédérations syndicales étaient désignées comme représentatives sur des critères parfois anachroniques (loi de 1952 et décret de 1966).
- Le code du travail fixe des seuils pour la mise en place des représentants du personnel ( 10 salariés)



# La représentativité syndicale en Martinique

---

- ▶ **Aux dernières élections professionnelles (prud'hommes) :**
  - ▶ sur 5 syndicats ayant obtenu des sièges les syndicats locaux occupent les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places.
  - ▶ 2 syndicats affiliés à des confédérations nationales représentatives de de droit, n'obtiennent aucun siège
- ▶ **Les syndicats locaux se battent depuis toujours pour être reconnus, car les critères nationaux de représentativité ne les intègrent pas d'emblée dans la démocratie sociale**
  - ▶ Exclusion des organismes et instances paritaires
  - ▶ Absence de consultation sur les projets sociaux
  - ▶ Difficultés à faire valoir le droit à dispenser de la formation syndicale
  - ▶ ...



# Le tissu économique et social de la Martinique

---

## Les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés)

- ▶ 82 % des entreprises
- ▶ 32 % des salariés

Sont aujourd'hui exclues de la démocratie sociale



# Deux mouvements sociaux majeurs en 10 ans, qui interrogent la démocratie sociale

---

- ▶ **En 1999** : Une grève dans une entreprise puis son externalisation ont **perturbé l'activité économique pendant 6 mois**
- ▶ **Février-mars 2009** : 36 jours de grève générale qui ont **bloqué totalement la Martinique**

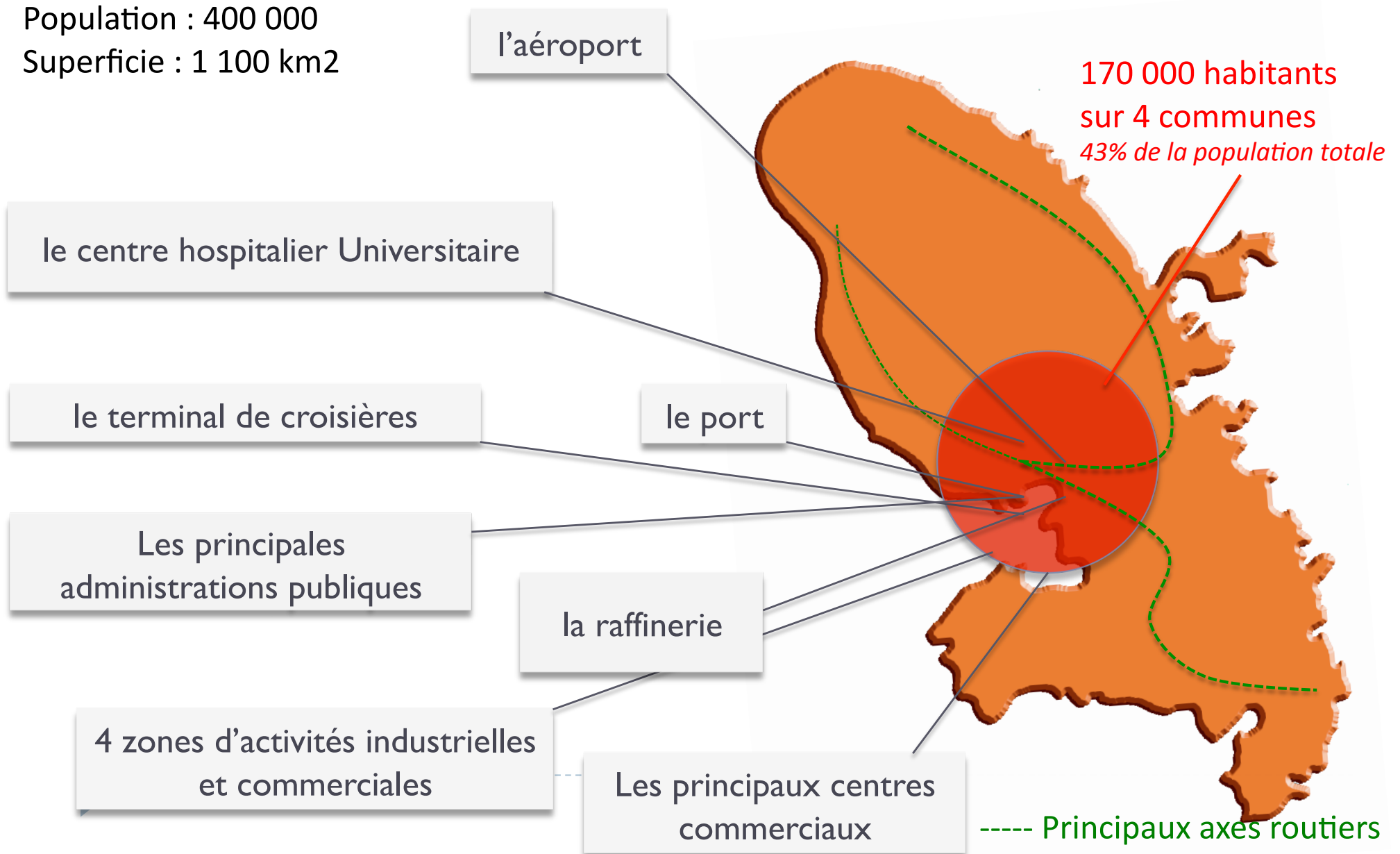
L'insularité, l'exigüité, et l'organisation territoriale amplifient les effets des mouvements sociaux sur la performance du territoire

---



# La Martinique, une organisation territoriale centripète vulnérable

Population : 400 000  
Superficie : 1 100 km<sup>2</sup>



# Les tentatives de construction d'un dialogue social

---

- ▶ A compter de 2000 des initiatives ont été prises pour **construire le dialogue social** et en faire un outil de développement
  - ▶ Une faiblesse constatée : l'absence d'accords territoriaux et de négociations dans les branches d'activité
- ▶ En réponse aux revendications de la grève générale de février 2009, des accords sont signés, dont **l'accord sur le dialogue social, le droit syndical et les conditions de travail**



# L'accord sur le Droit syndical, le Dialogue social et les conditions de travail

---

- ▶ *Le dialogue social dans les entreprises est à la fois un enjeu majeur pour la qualité de vie au travail et pour la régulation de la société.*
- ▶ *Le renforcement du rôle du dialogue social est un objectif partagé par les organisations d'employeurs, les syndicats et les pouvoirs publics.*





# Les dispositions de l'accord

- 
- ▶ **Reconnaissance du fait syndical martiniquais** et réaffirmation de la liberté de l'exercice du droit syndical pour toutes les organisations syndicales légalement constituées
  - ▶ **Modernisation et développement du dialogue social**
    - ▶ Développement des négociations dans les branches d'activités, qui conduit à un développement de la structuration du tissu économique en branches
    - ▶ Mise en place de représentants pour les salariés des entreprises de 5 à 10
    - ▶ Création d'une commission paritaire régionale pour traiter de questions transversales sur le travail
    - ▶ Création d'un Institut de Formation et de Recherche sur le Travail
  - ▶ **Approche territoriale des conditions de travail**
    - ▶ Observatoire régional des conditions de travail
    - ▶ Grille d'analyse des conditions de travail à déployer dans toutes les entreprises
    - ▶ Enquêtes régulières de façon à se constituer des baromètres sociaux territoriaux
- 



# Une expérimentation sur 2 ans pour la mise en place de représentants pour les salariés des entreprises de 5 à 10

- 
- ▶ **Trois branches d'activité volontaires**
    - ▶ Les services à la personne
    - ▶ Les services aux entreprises
    - ▶ Le commerce
  - ▶ **Un protocole d'expérimentation fixant les modalités communes pour chaque branche d'activité**
    - ▶ Des représentants élus par scrutins de liste sur l'ensemble du territoire
    - ▶ Une formation obligatoire
    - ▶ Des missions en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
    - ▶ Une mission de relais entre les entreprises et la branche
  - ▶ **Des modalités spécifiques négociées au sein de chaque branche**
    - ▶ Dédommagement et défraiements
    - ▶ Durée des heures de délégation
    - ▶ ...



# Principaux enseignements

- ▶ **La commission paritaire de suivi de l'accord est un espace d'exercice de la démocratie sociale**
  - ▶ Elle discute et précise les modalités de mise en œuvre des dispositions
  - ▶ En assure la promotion auprès des acteurs socio-économiques
  - ▶ Elle développe une ingénierie sociale
  - ▶ Elle a une mission d'évaluation de la mise en œuvre de l'accord
  - ▶ Tous les syndicats peuvent y siéger
- ▶ **La quasi-totalité des salariés** est concernée par la pratique du dialogue social et de la négociation collective
- ▶ **Un point de progrès** : la nécessaire implication des élus





Merci de votre attention !

UNIVERSITE  
PARIS-EST  
CRETEIL

VAL DE MARNE

**UPEC**

**Danielle Laport**

Université Paris Est Créteil

ARACT Martinique